



Consultation publique

Projet du 2-22 Sainte-Catherine Est

Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec le promoteur

Date : 11 mai 2009
Heure : 14 h -15 h 30
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14e étage

PRÉSENCES :

Pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) :

M. Claude Fabien, président de la commission
Mme Ariane Émond, commissaire
Mme Stéphanie Espach, secrétaire de la commission

Pour le promoteur (Société de développement Angus) :

Mme Stéphanie-Anne Garon, directrice développement, Société de développement Angus
M. Sylvain Boucher, architecte, chargé de projet, Aedifica
M. Guy Favreau, architecte, vice-président, architecture et développement durable, Aedifica
M. Pierre Goyer, directeur de projet, groupe Plania

ABSENCES :

Mme Irène Cinq-Mars, commissaire, OCPM
Mme Catherine Vandermulen, analyste, OCPM

1.1 Ouverture de la rencontre

M. Fabien ouvre la réunion en présentant les membres de la commission et en invitant les représentants du promoteur du projet, soit la Société de développement Angus (SDA), à s'identifier. Le président indique que la rencontre a pour but d'expliquer le mandat de la commission et le déroulement de la consultation publique ainsi que de préciser les rôles respectifs de chacun.

M. Favreau porte à l'attention de la commission que le plan de conception de l'édifice du 2-22 Sainte-Catherine Est est la réalisation d'un consortium tripartite formé de l'architecte français M. Paul Andreu, de M. Guy Favreau de la firme Aedifica et de M. Gilles Huot, architectes ainsi que de la firme montréalaise d'urbanistes-conseil Plania.

1.2 Le cadre de la consultation publique

M. Fabien rappelle le mandat de l'OCPM et le cadre juridique des travaux de la commission. Le président indique que les commissaires sont assujettis à un code de déontologie, disponible en intégralité dans le site Internet de l'Office.

L'Office a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le projet conformément aux dispositions définies au deuxième alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal. La mise en œuvre du projet nécessite d'apporter des modifications au document complémentaire du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et d'adopter un projet particulier en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble dans l'arrondissement Ville-Marie. La consultation publique de l'OCPM porte sur le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et ses conséquences.

1.3. Le cheminement du projet

Mme Stéphanie-Anne Garon rappelle que la Société de développement Angus (SDA) est un organisme à but non lucratif. Elle présente la raison d'être du projet et les étapes qui ont précédé la consultation publique. Elle souligne que le projet a fait l'objet d'une démarche communautaire avec des groupes et organismes du milieu et qu'il a été bonifié à la suite des interventions des différentes instances consultatives de la Ville et de l'arrondissement. De plus, la représentante précise l'échéancier de réalisation envisagé pour le projet et demande à la commission d'en tenir compte dans son échéancier de travail.

1.4 La consultation publique

Objet de la consultation

Le 22 avril dernier, le comité exécutif de la Ville a mandaté l'OCPM pour tenir une consultation publique sur le projet du 2-22 Sainte-Catherine Est dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Les étapes précédant les séances publiques

L'annonce publique de la tenue de la consultation a été faite le 6 mai dernier. Un communiqué de presse a été publié le jour même. Des annonces seront publiées dans les quotidiens *Métro*, *24 heures* et

dans les journaux *Voir et le Ville-Marie* les 14 et 15 mai prochain. De plus, 10 000 dépliants ont été distribués dans la semaine du 6 mai dans le quadrilatère formé par la rue Sherbrooke (nord), la rue Viger (sud), la rue Saint-Denis (est) et la rue de Bleury (ouest). Le 8 mai, un dépliant virtuel a été envoyé aux quelque trois mille individus et organismes inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM, ainsi qu'à une centaine d'organismes relais. La consultation publique a également fait l'objet d'une annonce sur la page *Facebook* de l'Office. De plus, une cinquantaine de panneaux publicitaires et d'affiches ont été posés les 9-10 mai sur les clôtures et les palissades des chantiers de construction du quartier des spectacles et des alentours. Cette opération durera deux fins de semaine. Aussi, des affichettes seront distribuées sur les babillards des lieux de culture et de vie alentour.

Déroulement des séances publiques

La consultation se tiendra en deux parties distinctes :

- 1) La première partie prendra la forme d'une séance d'information générale au cours de laquelle les représentants du promoteur et de l'arrondissement exposeront la vision, le projet proposé et son cadre réglementaire. Ils répondront ensuite aux questions que les citoyens et la commission leur adresseront. La séance se tiendra le mardi 19 mai à l'hôtel Holiday Inn Select à partir de 19 h.

Par la suite, des séances d'information thématiques seront tenues, les 21 et 25 mai portant respectivement sur 1) l'impact social du projet, l'offre commerciale et l'animation culturelle ; 2) le concept architectural et l'insertion urbaine du 2-22 Sainte-Catherine. Elles se tiendront à la même heure, au même endroit.

Il est convenu que lors de la séance d'information générale, le promoteur débute avec sa présentation du projet, puis celle de la Ville suivra. Le président de la commission demande aux intervenants de contenir leur présentation du projet dans un laps de temps de 20 minutes. Il insiste sur l'importance du respect du temps alloué à la présentation, ainsi que sur l'importance de fournir une information claire et concise aux participants.

Le promoteur est invité à fournir au secrétariat de la commission une liste des personnes qui seront présentes aux séances en avant et en appui dans la salle, et ce, dans les meilleurs délais.

- 2) La seconde partie est dédiée à l'audition des opinions et des mémoires des citoyens. La séance d'audition des opinions et des mémoires se tiendra le lundi 8 juin au même endroit. La séance débutera à 19 h. Si le nombre d'intervenants le justifie, une séance supplémentaire d'audition des opinions et des mémoires pourrait être tenue le 11 juin à 19 h au même endroit.

Les personnes intéressées sont invitées à manifester leur intention de participer et à acheminer leur mémoire le cas échéant, avant le 4 juin prochain.

Le président de la commission clarifie la portée du droit de rectification. Ce droit permet au promoteur et aux représentants de la Ville de corriger brièvement des faits ou des données objectives en cas d'erreur ou d'inexactitude. Ce droit peut être exercé à la fin des séances d'audition.

Étapes subséquentes

Après les séances de consultation publique, la commission procédera à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédigera ensuite son rapport. M Fabien expose brièvement le calendrier de travail de la commission qui mènerait au dépôt d'un rapport de la commission à la mi-juillet, sous toutes réserves.

1.5 Rôle et responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources

Au cours des séances, il n'y a pas d'échanges directs entre les citoyens et les porte-parole ou les personnes-ressources. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions et peuvent poser deux questions à la fois. Ils peuvent néanmoins se réinscrire au registre et poser d'autres questions par la suite. Les questions sont adressées à la commission qui les relaie aux porte-parole. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer de la clarté des réponses fournies. Elle doit également veiller au respect du temps alloué aux présentations et à l'importance que soit fournie une information compréhensible de tous.

Il est convenu que Mme Stéphanie-Anne Garon agisse à titre de personne-ressource pour la Société de développement Angus (SDA) tout au long du mandat afin de faciliter les échanges avec le secrétariat de la commission de l'OCPM. M. Christian Yaccarini, président directeur général de la Société de développement Angus, sera quant à lui le porte-parole désigné de la SDA au cours des séances publiques.

1.6 Le support logistique

L'OCPM se charge de la préparation des salles, de l'accueil, de la sonorisation et de la sténographie. Un ordinateur, un écran et un projecteur seront mis à la disposition des porte-parole. La représentante de la Société de développement Angus informe la commission de ses besoins logistiques et techniques pour les séances d'information. Toute information pertinente à la préparation des séances devrait être acheminée au secrétariat de l'Office dans les meilleurs délais.

1.7 La documentation

La documentation pertinente à la consultation publique est accessible sur le site web de l'OCPM (www.ocpm.ca) et peut être consultée à nos bureaux. La personne-ressource de l'OCPM pour la documentation est M. Gilles Vezina. Tout document porté à l'attention de la commission par le promoteur ou la Ville devra être déposé au secrétariat de l'OCPM en 10 exemplaires papier et en version électronique afin de le rendre public, et ce, dans les meilleurs délais.

Le président remercie les participants et met fin à la rencontre.